



Atelier 2 : impacts environnementaux

Compte-rendu

Informations générales :

- Date de l'événement : 28/02/2024
- Lieu de l'événement : Grand Case Beach club
- Nature de l'événement : Atelier Cartes sur table
- Nombre de participant·es : 12
- Nature / types de publics : tous publics

Les intervenant·es :

- Albéric Ellis, directeur général de l'Établissement portuaire de Saint Martin (EPSM)
- Bernadette Davis, 2^{ème} vice-présidente de la collectivité de Saint-Martin (CTSM)
- Sabrina Placidoux, directrice du département développement urbain et habitat (CTSM)
- Alexandre Mabile, expert environnement (Cirrus environnement)
- Roger Annicette, garant (CNDP)
- Pascal Nicolle, animateur (La suite dans les idées)
- Trois animatrices secondaires (Gumbox)

RÉSUMÉ DE L'ÉVÉNEMENT

L'objectif de cet atelier était de faire s'exprimer les citoyen·nes sur les impacts du projet sur l'environnement, de les faire s'exprimer sur les mesures prévues pour limiter ces effets ainsi que de relever les principaux points d'attention.

L'atelier s'est structuré en quatre parties :

- Temps 1 : recueil de la perception des usages et du patrimoine naturel existant
- Temps 2 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur la biodiversité / temps d'échange
- Temps 3 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur le milieu physique / temps d'échange
- Temps 4 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur le milieu humain / temps d'échange

1.1. Temps 1 : recueil de la perception des usages et du patrimoine naturel existant

L'animateur accueille les participant·es et explique le déroulé à venir de l'atelier.

Alberic Ellis (EPSM) rappelle les modalités de la concertation y compris les réunions passées et les échéances à venir.

L'animateur procède à un tour de table avec les participant·es, pour connaître leur profession, leur lien éventuel avec le port de Saint-Martin. Dans l'ensemble, les participant·es n'ont que peu ou pas de lien concret avec les institutions du port ; en revanche, la plupart sont sensibles aux questions relatives à l'environnement, à l'écologie ou la biodiversité et quelques un·es possèdent une expertise vis-à-vis de certaines questions spécifiques.

Les participant·es ont aussi évoqué d'autres sujets pour expliquer leur intérêt pour l'atelier et le projet :

- Une participante, juriste et membre d'association, explique être intéressée par les impacts du tout tourisme ; elle souhaite voir si le projet va aider Saint-Martin à faire société et veut comprendre quelle sera la durée de vie d'un tel projet.
- Une participante, architecte, cherche à comprendre les usages autour du port et veut comprendre les questions d'approvisionnement.
- Un participant, travaillant pour l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin, veut approfondir la question des mesures ERC mises en place pendant le projet. Il est aussi inquiet quant au projet routier conforté par le projet d'approfondissement du port.
- Un participant, gérant de club de plongée, se dit concerné à titre professionnel pour l'impact sur l'environnement veut savoir ce qui sera fait pour conserver la biodiversité marine dans les années à venir.
- Un participant précise son attachement au port, celui-ci s'étant construit en partie sur des terrains familiaux.
- Un participant se dit là pour écouter, et voir ce que le projet va apporter en « plus-value économique et peut-être en moins-value écologique » à Saint-Martin.

Bernadette Davis, 2^{ème} vice-présidente de la collectivité de Saint-Martin, s'exprime sur les objectifs de l'atelier et de la concertation. Elle précise être à titre personnel très vigilante sur les impacts du projet d'extension du port sur l'environnement ; il convient selon elle de concilier le développement du port et la préservation du cadre de vie des Saint-martinois·es.

Sabrina Placidoux (CTSM) ajoute être présente et particulièrement attentive au projet d'extension du port et ses impacts car elle dirige actuellement pour la collectivité un projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) à proximité. Il convient donc de coordonner ces deux projets et leurs impacts.

- En amont du temps 2, une participante pose plusieurs questions : elle souhaite savoir si la forme définitive du terre-plein est déjà décidée, comment se déroulera le processus d'obtention des permis de construire pour les bâtiments et constructions du chantier, et quels seront les impacts sur les études en cours si des changements sont décidés suite à la concertation. Elle fait remarquer qu'il est important de différencier les types de terre-plein en fonction des installations à poser dessus. Elle aborde enfin la question du recyclage, notamment concernant le stockage des véhicules usagés compressés et leur sortie vers d'autres sites de traitement.
- Alberic Ellis (EPSM) répond que la forme du terre-plein a été choisie en tenant compte des courants, des vents, et des profondeurs recherchées. Des zones de stockage et la possibilité d'installer des bâtiments seront prévues sur le terre-plein. Il est confirmé qu'il y aura des bâtiments administratifs et techniques sur le terre-plein.
- Il répond ensuite que les demandes de permis de construire seront étudiées ultérieurement après la définition des tailles et du positionnement des constructions. Dans un premier temps, le terre-plein sera créé, puis viendra le revêtement et la construction des bâtiments.
- Il précise que si la concertation actuelle aboutit à des changements sur le projet, il y aura prolongement des études d'impact pour en tenir compte.

- Enfin, il répond qu'une organisation définitive du terre-plein n'est pas encore établie, mais que le processus de sortie des déchets sera similaire à celui en place après l'ouragan Irma. Le projet prévoit la création de 10 hectares avec un aménagement autour pour maintenir un équilibre sur l'île.

1.2. Temps 2 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur la biodiversité / temps d'échange

Alexandre Mabile (Cirrus environnement) présente les principaux impacts du projet sur la biodiversité (herbiers, baleines à bosses, etc.) ainsi que les principales mesures ERC envisagées à ce stade.

Les participant·es réagissent à la présentation. Le contenu de ces échanges est résumé ci-après :

- Un participant interroge sur l'extension des zones de mouillage dans trois zones spécifiques, notant que l'usage actuel de la baie de Marigot n'est pas optimal. Il souligne les préoccupations environnementales liées à l'extension des zones de mouillage et l'importance de la gestion appropriée pour éviter des impacts négatifs, notamment autour des espèces protégées (ex : coraux).
- *Albéric Ellis (EPSM) reconnaît les préoccupations autour de ces sujets, indique que la question est trop spécifique et complexe pour une réponse ce soir, mais qu'il prend en compte la remarque et qu'une réponse sera formulée par écrit dans le bilan de la concertation.*
 - Plusieurs participant·es posent des questions sur les mesures d'évitement concernant les mammifères marins, notamment sur l'adaptation de la période des travaux (l'arrêt des travaux de mars à avril est considéré comme trop court, les baleines à bosse étant présentes dès février voire décembre).
 - Des inquiétudes sont exprimées concernant les mesures de compensation pour les herbiers détruits, notant qu'il n'y a pas encore de solutions efficaces pour la transplantation des herbiers et les coraux selon eux.
- *Albéric Ellis (EPSM) prend en compte les remarques liées aux mesures de compensation pour les herbiers détruits et précise que l'EPSM a un accord avec une scientifique présente chaque année pour faire des observations sur les fonds marins.*
 - Un participant met en avant des alternatives moins impactantes pour les zones de mouillage, comme l'utilisation de vis au lieu de corps morts en béton.
- *Alexandre Mabile (Cirrus Environnement) discute des possibilités d'alternatives moins impactantes pour les zones de mouillage et mentionne la supervision régulière par une scientifique des évolutions dans ces zones.*
 - Des préoccupations sont exprimées quant à la destruction des herbiers par les gros bateaux et l'importance de concentrer les efforts sur la protection des herbiers existants.
 - Un participant partage des informations sur les anciens coffres d'amarrage utilisés dans la baie, soulignant l'importance de ces infrastructures pour les gros navires.

1.3. Temps 3 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur le milieu physique / temps d'échange

Alexandre Mabile (Cirrus environnement) présente ensuite les principaux impacts du projet sur le milieu physique (turbidité de l'eau et impact sur l'usine d'eau potable, trait de côte, etc.) ainsi que les principales mesures ERC envisagées à ce stade.

Les participant·es réagissent à la présentation. Le contenu de ces échanges est résumé ci-après :

- Une participante questionne sur la possibilité de se baigner pendant les travaux et demande si la plage sera condamnée, suggérant que l'Agence régionale de santé pourrait interdire la baignade par mesure de précaution.
- *Alberic Ellis (EPSM) note le point de vigilance et précise qu'il n'a pas de réponse à apporter à cette question pour l'instant. Le bureau d'étude technique en charge des études pourra traiter cette question pendant la fin des études d'impact.*
 - Un participant évoque les activités de voile à proximité de la zone de travaux et exprime des inquiétudes quant à la possibilité de les poursuivre pendant la durée des travaux.
 - Un participant interroge sur la prise en compte des risques cycloniques pendant la période de travaux.
- *Alberic Ellis (EPSM) indique que les travaux sont immédiatement arrêtés à chaque alerte cyclonique, de même qu'ils sont arrêtés en cas de trop forte houle.*
 - Un participant pose des questions sur la gestion de la turbidité pendant et après les travaux, notamment en ce qui concerne les bouées de suivi de la qualité de l'eau.
- *Alberic Ellis (EPSM) précise que la turbidité de l'eau pendant les travaux sera suivie en temps réel grâce à des bouées de mesure. Il indique que la collectivité et le port sont conscients de l'enjeu que représente le fonctionnement de l'usine d'eau potable ; si des alertes à ce sujet sont émises grâce aux mesures des bouées, le port ne « jouera pas avec le feu » et adaptera le déroulé des travaux.*
 - Un participant s'interroge sur la possibilité de réduire le clapage en mer et de réutiliser le sable pour le réensablement des plages.
- *Alberic Ellis (EPSM) explique que cette option présente des risques environnementaux trop importants.*
 - Un participant questionne sur le budget alloué au projet et sur sa durabilité, précisant que 132 millions d'euros peut apparaître comme une somme énorme mais qu'à la vue de la durée du projet, cette somme est à relativiser.
- *Alberic Ellis (EPSM) indique qu'il s'agit de la somme des travaux, et que le projet est planifié pour un port fonctionnel sur une période d'au moins 50 ans. L'inflation a été prise en compte dans la gestion du projet.*
 - Un participant soulève des préoccupations concernant la construction des quais et les matériaux utilisés, notamment sur leur durabilité et leur impact sur l'environnement.
- *Alberic Ellis (EPSM) indique ne pas avoir trop d'inquiétudes à ce sujet. Il précise que ces aspects de durabilité sont prévus dans le choix des matériaux, et que les matériaux les plus érodables (métaux notamment) sont prévus pour être changés le moment venu.*
 - Une participante interroge sur l'approvisionnement en roches pour la construction, exprimant le souhait de favoriser les carrières locales si possible, avec l'engagement de privilégier les matériaux locaux dans la mesure du possible, mais notant qu'il n'existe pas de solution parfaite.

1.4. Temps 4 : Caractéristiques du projet et ses impacts sur le milieu humain / temps d'échange

Alexandre Mabile (Cirrus environnement) présente ensuite les principaux impacts du projet sur le milieu humain (pêche, trafic routier, changement climatique etc.) ainsi que les principales mesures ERC envisagées à ce stade.

Les participant·es réagissent à la présentation. Le contenu de ces échanges est résumé ci-après :

- Un participant questionne sur le filtrage du sable durant le dragage et demande quel serait l'impact d'un cyclone.
- *Alberic Ellis (EPSM) confirme qu'en cas d'alerte cyclonique, les travaux sont interrompus pour des raisons de sécurité.*
 - Une autre personne demande des éclaircissements sur l'impact du projet sur la qualité de l'eau au niveau de l'usine d'eau potable.

- *Alexandre Mabilie (Cirrus environnement) explique le processus de dragage et précise que le matériau dragué a une teneur en eau réduite, ce qui limite la teneur alentour de l'eau en particules en suspension. Il souligne que malgré la profondeur du projet, il n'aura pas d'effet significatif sur les courants marins.*
 - Un autre participant pose des questions sur la fréquence et le financement du dragage.
- *Alberic Ellis (EPSM) répond en expliquant que le coût est minime par rapport au budget global.*
 - Une intervention porte sur les préoccupations environnementales et climatiques du projet, interrogeant sur sa légitimité et son impact sur la planète quand le but devrait être de réduire de 5% par an nos émissions de CO2. Le participant questionne aussi la légitimité économique du projet pour accueillir des paquebots de grande taille dans un contexte de réduction d'utilisation du pétrole et de contraction économique qui pourra mettre en péril l'avenir du tourisme de croisière.
- *Alberic Ellis (EPSM) répond en précisant que le but n'est pas d'attirer de gros paquebots mais de traiter un certain nombre de passagers dans le cadre d'une stratégie de développement de l'accueil de la petite et de la moyenne croisière. Le projet se concentre donc sur les paquebots de petite et moyenne taille, pour un objectif de 50 000 passagers par an. Il expose également les mesures prises pour minimiser l'impact écologique et climatique du projet, notamment en termes de coût.*
 - Enfin, une dernière intervention porte sur la forme architecturale du projet, pointant du doigt son manque d'harmonie et de naturel.
- *Alberic Ellis (EPSM) répond en indiquant que des remarques ont déjà été prises en compte mais qu'il n'y a pas d'atelier spécifique sur ce sujet.*

2. NOTE D'AMBIANCE

L'atelier 2 a été le premier à se dérouler à Grand-Case avec un public restreint mais très sensibilisé aux enjeux environnementaux. Sans exprimer d'opposition radicale au projet, les personnes présentes ont apprécié l'effort de transparence de l'EPSM et des bureaux d'études et obtenu beaucoup de précisions sur les principaux impacts. Quelques propositions ont émergé pour les limiter ainsi que des interrogations plus générales sur l'avenir de la croisière ou sur le coût-carbone des échanges internationaux de marchandises.